

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Octobre à décembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'ENPQ	29 446,12 \$
Total ¹	29 446,12 \$

Information complémentaire :

¹ Ce montant inclut la somme de 8 890 \$ pour l'utilisation des véhicules du parc automobile de l'ENPQ. Aucun frais remboursé directement à l'employé.